

Flandre Conditions particulières / non-résidentiel / Annexe I

Ces conditions sont applicables aux nouveaux contrats établis en décembre 2020 dont la fourniture débute au plus tard le 31/3/2021 et aux contrats renouvelés en février 2021.

Les prix et conditions s'entendent hors TVA et font partie intégrante des conditions générales de vente d'Energie 2030 Agence, disponibles sur www.energie2030.be.

ENERGIE 2030 demande une caution de 5.000,-€ pour la conclusion d'un contrat de fourniture d'électricité par un client professionnel via la souscription de 5 parts de la coopérative Clean Power Europe.

Sur base de la consommation de l'année précédente, le montant de la caution peut être réduit. Tout coopérant reçoit un avantage en nature: la coopérative paie la redevance fixe du contrat d'énergie. Merci de contacter sales@energie2030.be.

Calcul du prix final [A] + [B] + [C] + [D] + [E]

[A] Prix fixe de l'électricité fournie par Energie 2030

c€/kWh HTVA		Clean Power Europe
Type de compteur		1 an
Mono-horaire		5,1691
Bi-horaire	jour	6,0813
	nuit	4,5103
Exclusif nuit		4,5103
Redevance fixe annuelle		0,- €



Clean Power Europe: Electricité 100% verte produite en Belgique. Garantie par des Labels de Garantie d'Origine.

[B] Transport et distribution (1)

[C] Taxes et cotisations (2)

c€/kWh HTVA	Tarifs pour la distribution				Tarifs pour le transport	Location du compteur (€/an)	cotisation fédérale (3)	cotisation sur l'énergie	Tarif prosommateur (€/kVA/an)
	Mono-horaire	Bi - horaire jour	Bi - horaire nuit	Exclusif nuit					
Gestionnaire du réseau									
Fluvius Limburg	8,97	8,97	7,36	3,21	1,79	4,27	0,31805	0,19261	65,82
Gaselwest	13,71	13,71	9,13	3,10	1,88	3,82	0,31805	0,19261	87,55
Fluvius Antwerpen ex									
Imea	9,94	9,94	7,41	2,51	1,83	3,82	0,31805	0,19261	69,93
Imewo	10,72	10,72	7,05	2,47	1,90	3,82	0,31805	0,19261	71,53
Intergem	8,89	8,89	5,70	2,07	1,81	3,82	0,31805	0,19261	59,74
Fluvius Antwerpen ex Iveg									
	9,77	9,77	7,44	3,59	2,06	4,27	0,31805	0,19261	71,33
Fluvius Antwerpen ex									
Iveka	10,67	10,67	8,06	2,61	1,59	3,82	0,31805	0,19261	70,43
Iverlek	11,08	11,08	7,51	2,59	1,77	3,82	0,31805	0,19261	72,75
PBE	11,11	11,11	8,38	4,52	1,86	4,27	0,31805	0,19261	75,64
Sibelgas Noord	12,41	12,41	8,92	3,24	1,99	3,82	0,31805	0,19261	83,28
Infrax West	8,71	8,71	6,92	3,06	1,85	4,27	0,31805	0,19261	63,23

[D] Certificats verts et de cogénération (HTVA)

La valeur et le pourcentage sont adaptés annuellement suivant la législation en vigueur.

Quota de certificats verts déterminé par la Région Flamande: 21,5% en 2019, 21,5% en 2020, 21,5% en 2021, corrigés par le facteur Btot.

Certificats de cogénération: 11,2% en 2019; 11,2% en 2020 et 11,2% en 2021

En 2020, cela donne 0,020855 €/kWh pour les certificats verts et 0,00392 €/kWh pour les certificats de cogénération.

[E] Cotisation Fonds Energie (4)

non-soumis à la TVA	(€/mois)
Basse tension	8,09
Moyenne tension	154,36
Haute tension	900,48

(1) Les tarifs sont approuvés et publiés par la CREG et versés au gestionnaire de réseau. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.

(2) Les taxes sont définies par les autorités compétentes et leur sont versées. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.

(3) La cotisation fédérale se compose des éléments suivants: le fonctionnement de la CREG, les coûts du service de médiation, le fonds de dénucléarisation, le fonds social,

(4) Ce prélèvement est destiné au Fonds Energie et finance entre autres le fonctionnement de la VREG. Cette taxe n'est pas soumise à la TVA. Il s'applique par point de

Pour de plus amples informations concernant votre contrat de fourniture d'électricité www.energie2030.be

Pour de plus amples informations concernant votre adhésion à la coopérative www.cleanpowereurope.eu

Siège social: Breite Wege 1 • B – 4730 RAEREN • Tél.: 0 9030 2030 • sales@energie2030.be

N° d'entreprise: 0473.740.377 • TVA: BE 0473.740.377 • PRM: EUPEN